

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/12

Séance du 13/06/2022

CONTRAT D'EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 13/06/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **au regard des critères de la consultation et suite à l'analyse réalisée en séance, de retenir l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne tel que décrit dans le procès-verbal joint en annexe, soit un emprunt In fine à taux variable Euribor 3 mois + 0,53% d'un montant de 6 Millions d'euros prévoyant 3 500 € de frais de dossier, avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité,**
- **d'autoriser le Directeur de la régie à signer le contrat afférent.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé